

DEUX FAMILLES LYONNAISES DU MOYEN AGE

Mémoires de Maitrise réalisés sous la direction de M. FEDOU

Notre enquête sur les principales familles du Lyon médiéval approche de son terme. Les deux mémoires résumés ci-dessous, élaborés simultanément et en esprit d'équipe, ont montré des qualités de méthode et de mise en œuvre qui ont mérité à leurs auteurs respectifs la mention Bien et la mention Très Bien, décernées par des jurys comprenant Madame Lorcin et M. Fédou d'une part, Melle Bayard et M. Fédou de l'autre.

Parallèles sont aussi les deux lignées étudiées. Si les du Nièvre apparaissent plus tôt et disparaissent de la ville (sans s'éteindre pour autant) un siècle avant les Caille, les uns et les autres atteignent leur apogée au temps de la guerre bourguignonne, - elles sont même, alors, en rivalité aiguë - et délaissent de plus en plus le négoce pour les fonctions.

René FEDOU.

*

*

*

I. Les du Nièvre. (XIIIe - XVe siècles)

Pour entreprendre cette monographie familiale, les sources dont nous disposons sont très inégales dans le temps : entre 1250 et 1350, ce sont presque exclusivement des sources ecclésiastiques ; après 1350, les sources se diversifient avec l'apparition des premiers testaments (conservés aux Archives départementales du Rhône ou compilés dans les Masures de l'Île-Barbe), de documents fiscaux comme les tailles et surtout les "vaillants" de 1376 et 1388, qui donnent une vision beau-

coup plus complète de la répartition des biens, et des syndicats d'élection consulaire, qui éclairent le rôle joué par les du Nièvre dans la vie municipale ; enfin, à partir de 1417, les registres consulaires de la ville accentuent encore notre connaissance des divers membres de la famille et nous aident à entrer un peu plus dans leur intimité.

On a longtemps cru, du fait de la participation d'un Pierre du Nièvre aux événements de 1269, que la famille remontait très loin dans l'histoire de Lyon et on l'a donc classée parmi les "membres fondateurs" de la "Commune". En fait, il n'en est rien car, d'une part Pierre est le premier du Nièvre recensé à Lyon, et d'autre part la présence de la famille est attestée en Dombes jusqu'en 1295 (au village de Niévroz, dont elle a pris le nom), date à laquelle elle se sépare de ses dernières possessions du côté de Montluel, que rachète le Chapitre Saint-Paul de Lyon. Il en ressort que nous pourrions presque parler de "participation secondaire" des du Nièvre aux révoltes lyonnaises de 1269 ; à cette époque ils ne sont, pensons-nous, que des exécutants, vraisemblablement pas des initiateurs du mouvement, comme le sont par exemple les d'Albon, Varey ou Chaponnay.

L'ascension familiale est d'autant plus surprenante. En effet, les sources étant peu nombreuses, nous perdons pratiquement de vue les du Nièvre jusqu'à la seconde moitié du XIV^e siècle, et le brouillard ne s'estompe qu'à partir des premiers syndicats et surtout du premier testament, celui de Jean, en 1361. Ce dernier nous fait voir une fortune considérable, qui peut - sans risque d'erreur - nous le faire classer parmi les plus riches citoyens de Lyon. Dès lors, un problème irritant reste posé : comment s'est opéré le progrès considérable accompli en un peu moins d'un siècle, Pierre étant escoffier fabricant de chaussures civiles en 1269 et Jean se retrouvant drapier en 1361 ?

Par la suite, la fortune des du Nièvre ne cesse de croître. Ce résultat est d'abord le fait de trafics à l'époque des Tard-Venus, trafics licites puisqu'il s'agit de prêts au Chapitre cathédral de Lyon pour la défense de ses possessions en

Lyonnais, mais trafics où les du Nièvre trouvèrent sans doute largement leur compte. L'augmentation du patrimoine familial notamment en ce qui concerne les biens immobiliers, est aussi un reflet de ce que les historiens locaux ont pu appeler "le splendide enrichissement des années 1380-1415".

L'âge d'or de la famille se situe au temps de la guerre franco-bourguignonne. De 1416 à 1435 les du Nièvre ne gèrent pas moins de vingt deux consulats, le plus grand nombre de mandats parmi les familles lyonnaises, à égalité avec les Varey (les plus proches étant les Chevrier, avec onze consulats). Durant cette époque, le grand homme de la famille est Pierre, plus connu sous le nom de Mandront, chef de la milice urbaine de 1418 à 1434, dévoué à la cause commune mais de caractère vif et trop excessif pour les autres membres de l'oligarchie lyonnaise, qui parlent souvent de "changer Mandront". Ce dernier perd d'ailleurs sa fonction dès la fin de la guerre et s'éteint en 1439. A cette date, le dernier membre de la famille est un autre Pierre, son cousin, qui exerce un office en Dauphiné dès 1442 et devient même seigneur de Martaret (commune de Vaux-Milieu, arr. de Vienne). En 1450, devenu héritier de tous les du Nièvre, Pierre demande et obtient du Consulat, après de longues discussions, l'exemption fiscale sur les biens (tous immobiliers) qui lui restent à Lyon. Le plus gros de sa fortune, y compris son "meuble", est déjà transféré en Dauphiné, et c'est désormais dans cette province qu'il nous faudrait suivre les du Nièvre. Leur carrière lyonnaise s'arrête donc avec Pierre, à une époque qui correspond assez bien à la fin de l'ancien esprit municipal et au début de la reprise en main des villes du royaume par Charles VII, après les troubles de la guerre de Cent ans.

Le Dauphiné, et plus précisément Vienne, a connu d'autres du Nièvre, différents des du Nièvre lyonnais, que nous n'avons point étudié. Notons néanmoins que leur situation semble assez florissante puisque nous trouvons parmi eux des chanoines et des consuls de la ville de Vienne. Cependant, il nous est actuellement impossible d'en savoir davantage à leur sujet, et seule une enquête orientée vers

cette région pourrait nous apporter quelque lumière.

Finalement, le trait caractéristique des du Nièvre nous a paru être l'anachronisme : voilà une famille qui ne se mêle pas vraiment aux affaires de la ville au moment où celle-ci fonde ses libertés, mais qui se découvre par la suite un esprit "communal" et qui essaie, en vain, de le préserver à une époque où le pouvoir royal affirme ses prérogatives sur les villes du royaume.

Jean - Louis BORDIER.

*

*

*

II. Les Caille (XIV^e - XV^e siècles)

Le promeneur lyonnais qui passe à Caluire, devant une résidence moderne dite du "Bois de la Caille", ignore que derrière ces mots se cache la destinée d'une illustre famille consulaire du Lyon médiéval.

Presque muettes jusqu'en 1318, les archives livrent à partir de cette date, de précieux renseignements sur les Caille. "Vaillants" et rôles de tailles permettent d'esquisser la structure et l'évolution du patrimoine familial. Les testaments de l'officialité diocésaine éclairent tout un aspect de l'univers mental des Caille : leurs croyances religieuses, leur attitude devant la mort. Leur rôle politique dans la ville de Lyon et à l'échelle du royaume apparaît à travers les Registres de délibérations consulaires. Grâce aux rôles d'"étaillies" conservés dans la série E des Archives Municipales, on peut retracer l'activité "militaire" d'un Léonard Caille au service de la ville pendant les années cruciales de la guerre bourguignonne (1417 - 1435). Enfin, les Actes capitulaires de Saint-Jean, de Saint-Just et de Saint-Paul laissent entrevoir la place tenue par l'Eglise dans les destinées familiales. Le fonds de Saint-Just mériterait, d'ailleurs, un dépouillement

plus systématique.

Notre enquête présente des lacunes. Les activités commerciales des Caille n'ont pu être étudiées que de façon assez superficielle, en l'absence de tout livre de compte, de tout inventaire. Quelles voies leur commerce empruntait-il ? Nos marchands étaient-ils en relations avec des hommes d'affaires étrangers, italiens ou autres ? C'est tout un aspect essentiel de leur vie qui nous échappe. En outre, un problème d'histoire sociale demeure posé : celui de l'anoblissement de la lignée. Nous ignorons selon quelles modalités il s'opère exactement.

Nos recherches ont toutefois permis de dégager une évolution dans l'histoire biséculaire de la famille. Après s'être enrichis dans le commerce de pelleterie, les Caille abandonnent leur métier originel et entrent au service du roi. De la "marchandise", ils passent à la "robe". Un tel destin est banal, et les Le Viste l'ont même beaucoup mieux incarné.

En quoi les Caille font-ils donc preuve d'originalité ? A vrai dire, ils ont hérité de deux traditions différentes, l'une marchande, l'autre juridique (par Gui Caille, docteur en lois, official de Lyon au début du XIVe siècle). Tout au long du XVe siècle, ils poursuivent dans les deux voies. Vers 1450, ils réalisent une synthèse assez remarquable. Mais au XVIe l'équilibre est rompu : il y a prééminence des juristes sur les marchands. Ce déséquilibre va causer, à brève échéance, la ruine de la lignée, qui perd progressivement son dynamisme et disparaît vers 1550.

Au XVe siècle, un sens aigu des compromis, une extrême facilité d'adaptation avaient fait sa force et lui avaient permis de survivre. La continuité : voilà la caractéristique essentielle de cette carrière familiale. Les Caille ne furent pas de simples parvenus, comme les Najac ou les Amic de Toulouse, incapables de tenir longtemps le haut de l'échelle sociale. Leur ascension ne fut pas rapide : il fallut trois générations avant qu'ils n'aient pignon sur rue. Une mon-

tée lente et régulière n'est-elle pas un gage de réussite durable ? Les Caille s'affirmèrent de façon moins spectaculaire que les Jossard, mais moins éphémère.

Plus récente que les Varey, les du Nièvre, les Chaponnay, plus ancienne que les Villars et les Baronnat, cette famille représente un compromis entre les antiques lignées "patriciennes" et la nouvelle oligarchie. Elle assure la transition et constitue un trait d'union entre deux classes et entre deux époques. C'est ce qui lui confère son originalité.

Françoise MILLET.